

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Vitamin D3 1.0 Mill/g

N° d'article 78110005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vitamine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H332

STOT RE 2 H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H302+H312+H332

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	colécalciférol
EUH208 Contient	3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****colécalciférol**

No. CAS	67-97-0
No. EINECS	200-673-2
Concentration	>= 2.5 < 3 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Acute Tox. 2 H300
	Acute Tox. 2 H310
	Acute Tox. 2 H330
	STOT RE 1 H372

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	STOT RE 1	H372	>= 3 %
	STOT RE 2	H373	>= 0.3 < 3 %
ATE	orale	35	mg/kg
ATE	dermale	50	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0.05	mg/l

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol

No. CAS	10191-41-0
No. EINECS	233-466-0
Numéro d'enregistrement	01-2120086658-39
Concentration	>= 0.1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Sens. 1B H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhalation de fumée et des vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Pour grandes quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Porter équipement de protection. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de l'exposition à la lumière.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1A	Matières dangereuses combustibles, à toxicité aiguë cat. 1 et 2 / très toxiques
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Demi-masque filtrant les particules, filtre P2; Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2 - Norm DIN EN 149

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
--------------------	-------------------------

Épaisseur du gant	0.4	mm
-------------------	-----	----

Temps de pénétration	>	480	min
----------------------	---	-----	-----

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié	caoutchouc butyle
--------------------	-------------------

Épaisseur du gant	0.7	mm
-------------------	-----	----

Temps de pénétration	>	480	min
----------------------	---	-----	-----

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	huileux
Couleur	incolore à faiblement jaunâtre
Odeur	non applicable
Point de fusion	
Valeur	< -5 °C
inflammabilité	

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Le produit est difficilement inflammable.

Point d'éclair

Valeur	250	°C
--------	-----	----

Remarque	Les données font référence à la composante principale	
----------	---	--

valeur pH

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Pression de vapeur

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Densité et/ou densité relative

Valeur	0.91	g/cm ³
température	env. 20	°C

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Hydrosolubilité

Remarque	dispersible
----------	-------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'action de la lumière. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.5. Matières incompatibles

Oxygène de marche

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'167.05	mg/kg
	57	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces	rat	
DL50	> 4000	mg/kg

colécalciférol

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

ATE 35 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE 1'667.22 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**Espèces rat
DL50 > 3000 mg/kg**colécalciférol**

ATE 50 mg/kg

colécalciférolEspèces rat
DL50 61 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE 1.6672 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****colécalciférol**

ATE 0.05 mg/l

colécalciférolEspèces rat
CL 50 env. 0.14 mg/l
Durée d'exposition 4 h**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**Espèces lapin
évaluation Moyennement irritant**colécalciférol**

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**Espèces lapin
évaluation légèrement irritant
méthode Technique de Draize**colécalciférol**

évaluation légèrement irritant

Sensibilisation (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**évaluation sensibilisant
méthode OECD 406**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**Espèces souris
évaluation sensibilisant
méthode OCDE 406**Mutagénicité (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

colécalciférol

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

évaluation

Aucun effets négatifs

colécalciférol

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

évaluation

Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

colécalciférol

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**colécalciférol****Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

colécalciférol**exposition répétée**Voie d'exposition orale
organes : Reins**colécalciférol****exposition répétée**Voie d'exposition orale
organes : vaisseau sanguin**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces

Salmo gairdneri

CL 0

>= 10

mg/l

Durée d'exposition

96 h

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces

cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50

> 10000

mg/l

méthode

DIN 38412 T.15

Remarque

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

colécalciférol

Espèces

Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

CL 50	>	100	mg/l
méthode		OECD 203	
Remarque		Le produit est faiblement soluble dans le milieu testé. Une dispersion aqueuse a été testée.	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	>	500	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Remarque		L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

colécalciférol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	>	100	mg/l
méthode		OCDE 202	
Remarque		Le produit est faiblement soluble dans le milieu testé. Un produit obtenu par élution a été testé.	

Toxicité pour les algues (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	>	25.8	mg/l
Durée d'exposition		72	h
méthode		OCDE 201	

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
NOEC		26	mg/l

colécalciférol

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	>	100	mg/l
méthode		OCDE 201	
Remarque		Le produit est faiblement soluble dans le milieu testé. Un produit obtenu par élution a été testé.	
Source		BM000629 SDS BTC 20220301	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

Espèces	boue activée		
CE 10	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		30	min
méthode		DIN 38412, partie 27	

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol

Espèces	boue activée		
CE 20	>	900	mg/l
Durée d'exposition		30	min
méthode		DIN EN ISO 8192	

colécalciférol

Espèces	boue activée		
CE 20	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		0.5	h
méthode		OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****3,4-dihydro-2,5,7,8-tetraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyran-6-ol**

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Valeur	8			%
Durée de l'essai	28	d		
évaluation	N'est pas dégradé facilement			
méthode	OECD 301F			

3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-ol

Valeur	70	à	80	%
Durée de l'essai	63	d		
évaluation	biodégradable			
méthode	OECD 301F			
Source	öffentlich zugängliche Daten			

colécalciférol

Valeur	<	10		%
Durée de l'essai	28	d		
méthode	OECD 301F			

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****colécalciférol**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Nom commercial: Vitamin D3 1.0 Mill/g

Numéro de la matière: 781100

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Classe de contamination
de l'eau (Allemagne)
Remarque

WGK 2

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.